

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR ET DU
DEPARTEMENT DES BOUCHES DU RHONE
16 RUE BORDE - 13357 MARSEILLE CEDEX 20

POLE GESTION PUBLIQUE

38 boulevard Baptiste Bonnet
13285 MARSEILLE CEDEX 08

AVIS DU DOMAINE

Code du Domaine de l'Etat, art. R 4
Décret n° 86-455 du 14 mars 1986
Loi n° 95-127 du 8 février 1995
Loi n° 2000-1168 du 11 décembre 2001-article 23

SERVICE DES EVALUATIONS IMMOBILIERES
Affaire suivie par René PELOUSE
☎ : 04 91 23 60 54 / 📠 : 04 91 23 60 23
Mel. : rene_pelouse@dgfip.finances.gouv.fr
V/ REF. : DUFSEFRVAF-MR23340DS1/2011
09-82673.
Dossier suivi par Ghislaine TOCHON

Communauté Urbaine MPM
Développement et aménagement du territoire
Direction de pôle aménagement urbain et cadre de vie
BP 48014
13567 Marseille Cedex 02

N° : 2011-202V3188 (2010-202V1309 rati.)

COMMUNALITE URBAINE
Marseille Métropole
13567 Marseille Cedex 02
N° de dossier : 2011-10-91628
Courrier arrivé le 28 OCT. 2011
Original à : DUF
Copie à : MARCHAND

Marseille le 18 octobre 2011.

Objet : demande de révision de la valeur vénale d'un immeuble sis 3, quai du Port à Marseille 2° (copie du bâtiment original de l'ancienne consigne sanitaire, édifiée au XIX° siècle / BNA 3770).

En réponse à votre demande du 27 septembre concernant un immeuble cadastré « Hôtel de Ville » section E n° 32 pour 2 105 m² (partie est), et suite à la visite extérieure de l'immeuble effectuée le 13 octobre, j'ai l'honneur de vous confirmer simplement la valeur vénale précédemment fixée le 20 septembre 2010 à l'avis 2010-202V1309, à savoir **400 000 €**, et cela d'autant que le détachement parcellaire envisagé aujourd'hui au profit de la communauté urbaine est plus important qu'à l'avis initial.

Pour l'Administrateur Général des Finances Publiques
Directrice Régionale des Finances Publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur
et du département des Bouches-du-Rhône,
et par délégation,
l'Administrateur Général des Finances Publiques,


Jean-Luc LASFARGUES



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES DU RHÔNE

Direction Départementale
des Territoires et de la Mer
des Bouches-du-Rhône
Service Mer et Littoral

CO
VIEUX-PC

PROPOSITION et instauration d'un

